

Faut-il noter les étrangers avant de les admettre en Suisse ?



Hubert
O.YIGO

Le 30 décembre 2010, la conseillère nationale UDC Yvette Estermann proposait de mettre en place un système de points afin de faire le tri entre « bons » et « mauvais » migrants.*

Lancée la veille du réveillon, la proposition de Mme Estermann a été quelque peu étouffée par les flonflons de la fête. A peu près personne ne sait à quoi correspond exactement le système de points que l'Union Démocratique du Centre (UDC) souhaite mettre en place. De fait, pour le parti d'extrême droite, seuls devraient être sélectionnés les migrants au bénéfice de bonnes qualifications professionnelles, linguistiques et d'une formation académique. Cette proposition fait surgir beaucoup de questions qui demeurent, pour l'heure, sans réponses :

- Pourquoi noter les migrants avant de les accepter en Suisse?
- Les étrangers en provenance des pays européens seront-ils soumis à cet « examen de passage »?
- Quel sera le sort des victimes de violences n'ayant aucune formation académique et qui demanderont l'asile en Suisse ?
- L'application de cette mesure ne bafouera-t-elle pas les Conventions de Genève?

Dans le camp socialiste, la conseillère nationale Ada Marra s'insurge: « *La différence de traitement entre étrangers*

qu'introduit cette proposition est discriminatoire ! ». De son côté, le conseiller national et vice président de l'UDC Yvan Perrin rétorque : « Cela mettra fin à l'arbitraire. Mais il faudra des critères formulés et appliqués par un organe unique ».

Quant à nous, modestes requérants d'asile, s'il nous était possible de prodiguer des conseils aux politiques suisses, nous leur demanderions de traiter d'abord les dossiers de demande d'asile en suspens et de stimuler l'intégration socioprofessionnelle des requérants qui ont prouvé leur valeur dans leurs domaines de compétences.

Un commentaire signé :

Hubert O.YIGO, membre de la rédaction vaudoise de Voix d'Exils

**Source : le quotidien 20 minutes, édition romande du 30.12.2010*